

CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 décembre 2025

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX, adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Guermia APHAYAVONG, Madame Siham TOUAZI et Madame Christine CATARINO conseillères déléguées,

Madame Valérie ZWILLING, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Jérémy CAYZAC, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Monsieur Pierre KIANI, Monsieur Jonathan LEBON, Monsieur Thibault LEROUX, Madame Michèle ZIDDA, Madame Laurence JOUSSEAUME, Madame Françoise CORDIER, Madame Fabienne BATTAGLIOLA, Monsieur Brice ERRANDONEA, conseillers.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Monsieur Yaël RADOLANIRINA	<i>Pouvoir à</i>	Madame Audrey NAKACHE
Monsieur Luc DOGBEY	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Don Abasse BOUKARI
Madame Célia CHIAKH	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Hervé FLORCZAK
Madame Olga DURAN	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Maxime LOUBAR
Madame Florence FOURNIER	<i>Pouvoir à</i>	Madame Laurence JOUSSEAUME
Monsieur Bruno RODRIGUES	<i>Pouvoir à</i>	Madame Françoise CORDIER
Madame Nathalie VAUTIER	<i>Pouvoir à</i>	Madame Fabienne BATTAGLIOLA

Était absent : - Madame Marina HARPON, Madame Najad LAICH

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Nombre de conseillers municipaux absents : 2

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 7

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LOBRY

Date de convocation : 12 décembre 2025 _ envoi complet du dossier

OBJET : Autorisation donné au Maire de signer le marché n° 26T01 portant sur les travaux d'entretien, de réparation et de rénovation des bâtiments communaux

DÉLIBÉRATION N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2025

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU l'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offre lorsque la valeur du marché public est égale ou supérieure aux seuils européens,

VU l'article R. 2124-2 du Code de la commande publique relatif à la procédure d'appel d'offres,

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 12 décembre 2025,

VU l'avis de la commission «Ressources et Cadre de vie » en date du 9 décembre 2025,

CONSIDÉRANT que la ville a lancé une consultation ayant pour objet de désigner un ou des prestataires chargés d'effectuer les prestations de travaux d'entretien, de réparation et de rénovation des bâtiments communaux,

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de la consultation, la ville a publié un avis d'appel public à la concurrence le 13 octobre 2025 au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP) (avis n° 25-113809) et au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) (avis n° 676551-2025), ainsi qu'un avis rectificatif (avis n° 732450-2025) en raison d'une erreur matérielle sur un des documents de la consultation, prolongeant la date limite de remise des offres jusqu'au 24 novembre 2025, à midi,

CONSIDÉRANT que l'accord-cadre, décomposé en 9 lots juridiquement distincts et traités par marchés séparés, est conclu à compter sa notification pour une durée de 12 mois et comprendra 3 reconductions tacites d'une période de 12 mois chacune,

CONSIDÉRANT qu'il ressort de la consultation des rapports d'analyse des offres que les propositions faites, par les candidats suivants sont économiquement les plus avantageuses au regard des critères définies dans l'article 9.1 du règlement de la consultation :

<i>Lot</i>	<i>Objet</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant max. par an</i>
1	Couverture, étanchéité	SOCIETE D'ETANCHEITE ET RENOVATION (SER)	250.000,00 € HT
2	Plâtrerie, faux plafonds	SLAT	250.000,00 € HT
3	Électricité courants forts et courants faibles	SGEA	250.000,00 € HT
4	Sols souples	OMNI DECORS	150.000,00 € HT
5	Peinture	ETABLISSEMENTS A. SIMON	150.000,00 € HT
6	Plomberie	LA LOUISIANE	75.000,00 € HT
7	Maçonnerie, carrelage	SGD GALLO	250.000,00 € HT
9	Stores	SEAS	100.000,00 € HT

CONSIDÉRANT que le lot n° 8 « Clôture » est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général tenant à l'insuffisance de concurrence (1 seule offre reçue),

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent accord-cadre,

Sur le rapport de Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 du marché n° 26T01, ainsi que toutes les pièces y afférentes dans les conditions et limites fixées par le code de la commande publique, avec le ou les attributaires indiqués dans le tableau susvisé.

Publiée le 24 décembre 2025

Fait et délibéré le 18 décembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication